



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Note à l'attention des candidats
CAP Accompagnant Educatif Petite
Enfance
Et Assistant(e) Maternel(le) qui
présente les épreuves EP1 et EP3
du CAP AEPE**

Session 2024

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

- Les candidats individuels
- Les candidats relevant de l'enseignement à distance
- Les candidats relevant d'un établissement privé hors contrat
- Les candidats relevant d'un centre de formation d'apprentis non habilité au CCF (CFA, MFR)
- Les candidats en formation continue (hors GRETA)

Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débiter l'inscription

Vous trouverez :

Le calendrier : dates importantes de la session	page 2
Le descriptif des épreuves	page 3
Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle	page 4
Les documents à fournir pour justifier des PFMP et/ou d'expérience professionnelle	page 5
Les dispenses d'épreuves	page 6
Des précisions concernant les fiches à réaliser pour l'épreuve EP1	page 7
Modèle fiche 1 : Réalisation d'un soin quotidien	page 8
Modèle fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	page 9
Des précisions concernant le projet d'accueil réel à réaliser pour l'épreuve EP3 (Concerne uniquement les assistants maternels et les gardes à domicile)	page 10
Annexe 1 : Attestation des stages ou PFMP, ou expériences professionnelles	page 11
Annexe 1 bis : Justificatifs à joindre	page 12

Calendrier de déroulement de la session

Du mercredi 18 octobre au vendredi 24 novembre 2023	<p>Les candidats individuels doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- se préinscrire sur le site Internet de l'académie de Corse (https://www.ac-corse.fr), rubrique examens 2- lire la note à l'attention des candidats et l'éditer 3- imprimer la confirmation d'inscription à l'issue de la préinscription. 4- l'adresser au rectorat, datée et signée, accompagnée des pièces justificatives. <p style="text-align: center;"><u>Les candidats doivent absolument conserver une copie des documents envoyés.</u></p>								
Vendredi 08 décembre 2023 (cachet de la Poste faisant foi)	<p>Dernier délai pour retour de la confirmation d'inscription datée et signée accompagnée des pièces justificatives.</p> <p style="text-align: center;"><i>Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera annulée pour la session 2024.</i></p>								
Vendredi 19 avril 2024 (cachet de la Poste faisant foi)	<p><u>Date limite d'envoi</u> des annexes attestant de la période de formation en entreprise (stage) ou de l'expérience professionnelle.</p> <p>A l'attention de :</p> <p style="text-align: center;">Mme PENOT-DESINI Josiane – DEC4 ACADEMIE DE CORSE Division des examens et concours BP 808 – Bd Pascal Rossini 20192 AJACCIO CEDEX 4</p> <p style="text-align: center;"><u>Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés.</u></p> <p style="text-align: center;"><u>En l'absence d'attestations de PFMP ou d'expériences professionnelles conformes aux exigences des épreuves, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves professionnelles et le diplôme ne pourra lui être délivré.</u></p>								
Avril 2024	Les candidats reçoivent la convocation dans leur espace personnel sur Cyclades.								
Jeudi 25 avril 2024	Commission de vérification de la conformité des durées de stages et expérience professionnelle. En cas de dossier non conforme, la gestionnaire de l'examen vous contactera.								
Vendredi 19 avril 2024 (cachet de la Poste faisant foi)	<p>Date limite d'envoi des projets d'accueil réels en 2 exemplaires.</p> <p>Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter un projet d'accueil réel pour l'EP3 devront envoyer le dossier au centre épreuve concerné :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">HAUTE CORSE</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">CORSE DU SUD</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Mme CACCIAGUERRA Nathalie</td> <td style="text-align: center;">Mme OTTAVIANI Valérie</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scamaroni Finosello</td> <td style="text-align: center;">S/c du Chef d'établissement du LP</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Cité technique de Montesoro – Rue du 4^{ème} DMM 20600 BASTIA</td> <td style="text-align: center;">Av. Maréchal Lyautey BP 581 20189 AJACCIO CEDEX 2</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><u>Ne pas transmettre de projet d'accueil réel au rectorat, se présenter le jour des épreuves avec un exemplaire.</u></p>	HAUTE CORSE	CORSE DU SUD	Mme CACCIAGUERRA Nathalie	Mme OTTAVIANI Valérie	S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scamaroni Finosello	S/c du Chef d'établissement du LP	Cité technique de Montesoro – Rue du 4 ^{ème} DMM 20600 BASTIA	Av. Maréchal Lyautey BP 581 20189 AJACCIO CEDEX 2
HAUTE CORSE	CORSE DU SUD								
Mme CACCIAGUERRA Nathalie	Mme OTTAVIANI Valérie								
S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scamaroni Finosello	S/c du Chef d'établissement du LP								
Cité technique de Montesoro – Rue du 4 ^{ème} DMM 20600 BASTIA	Av. Maréchal Lyautey BP 581 20189 AJACCIO CEDEX 2								
Mi-mai et courant juin 2024	<p>Déroulement des épreuves professionnelles.</p> <p>Le candidat se présente le jour de l'épreuve EP1 avec 3 exemplaires des FICHES 1 et 2.</p> <p style="text-align: center;"><u>En l'absence des 2 fiches, la note zéro sera attribuée à l'épreuve.</u></p>								
Fin juin 2024	Publication des résultats								
Début juillet 2024	Après la publication des résultats, mise à disposition du relevé de notes sur l'espace personnel du candidat sur Cyclades.								
Mi-juillet 2024	Envoi du diplôme au domicile du candidat.								
	<u>Penser à signaler les changements d'adresse.</u>								

Les épreuves du CAP AEPE

Candidats concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats individuels ➤ Enseignement à distance ➤ Formation professionnelle continue (établissements privés) ➤ Scolaires (établissements privés hors contrat) ➤ Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) 			
Epreuves	Unités	Coeff.	Mode d'évaluation	Durée
Unités professionnelles				
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant + chef d'œuvre (uniquement pour scolaires et apprentis)	UP1	7 dont 1	Ponctuel oral	25min
EP2 : exercer son activité en milieu collectif	UP2	4	Ponctuel écrit	1h30
EP3 : exercer son activité en accueil individuel	UP3	4	Ponctuel oral	25min + 1h30 de préparation
Unités d'enseignement général				
EG1 : Français – Histoire/Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	Ponctuel écrit et oral	2h20 (2h+10min)+15min
EG2 : Mathématiques et Physique/chimie	UG2	2	Ponctuel écrit	1h30
EG3 : Education physique et sportive	UG3	1	Ponctuel	
EG4 : Prévention-Santé-Environnement	UG4	1	Ponctuel écrit	1h
Epreuve facultative				
EFL : langue vivante	UF	1	Ponctuel oral	12min

Descriptif des épreuves professionnelles

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10/20 à l'ensemble des 3 épreuves.

EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	EP3 : exercer son activité en accueil individuel
<p>Epreuve orale de 25 min avec exposé du candidat puis entretien à partir des supports ci- dessous</p> <p>← Pour les candidats scolaires et les apprentis, une épreuve supplémentaire « Chef d'œuvre » est à réaliser.</p>	<p>Epreuve écrite d'une durée d'1h30</p>	<p>Epreuve orale de 25 min avec exposé du candidat puis entretien à partir de documents proposés par le jury.</p> <p>+ Temps de préparation : 1h30</p>
<p>Supports à réaliser pour l'épreuve orale : (sur la base des activités conduites auprès d'enfants de 0 à 3 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> * une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien * une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages <p>Les 2 fiches sont à amener le jour de l'épreuve EP1 en 3 exemplaires.</p> <p style="color: red;"><u>En l'absence des deux fiches et de l'attestation le jour de l'épreuve, la note zéro sera attribuée</u></p>	<p>L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement * établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant * assurer une assistante pédagogique au personnel enseignant * assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle 	<p>Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire, faisant ressortir les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * organiser son action * négocier le cadre de l'accueil * assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant * élaborer des repas. <p style="color: red;"><u>Les assistants maternels et les gardes à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Ce choix devra être fait dès l'inscription sur Internet * Un dossier présentant le projet d'accueil (5 pages max.) devra être envoyé au centre épreuve * Pas de temps de préparation <p style="color: red;"><u>Si le dossier n'est pas parvenu au centre épreuve à la date fixée, la note zéro sera attribuée au candidat.</u></p>
<p>Si le candidat ne satisfait pas aux exigences du règlement d'examen, il ne pourra pas présenter les épreuves professionnelles et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.</p> <p>Référentiel : Arrêté du 30/11/2020 publié le 12 décembre 2020 - Rectificatif publié le 17 décembre 2020</p>		

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle

Pour **tous les candidats non dispensés d'épreuves professionnelles**, la durée des PFMP (stages) ou d'expériences professionnelles est fixée à : **14 semaines minimum soit 448 heures**.

Les candidats doivent **obligatoirement** réaliser les PFMP (stages) et/ou l'expérience professionnelle dans **2 secteurs d'activité complémentaires** :

1 période auprès d'enfants de moins de 3 ans :

* en **EAJE** (établissement d'accueil de jeunes enfants) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants

* et/ou chez un **AMA** Assistant(e) maternel(e) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une **MAM** : Maison d'assistant(e) maternel(le)

* et/ou dans un **SAP** (organisme de services à la personne à domicile) : Organisme **agréé** proposant de la garde d'enfants de **moins de 3 ans**

1 période dans une structure collective accueillant des enfants de moins de 6 ans :

* en **école maternelle**

* et/ou en **EAJE** (établissement d'accueil de jeunes enfants)

* et/ou en **ACM** (accueils collectifs de mineurs) : centre ou colonie de vacances, centre de loisirs, centre aéré...

Une **durée minimale** de stage dans chaque secteur n'est pas imposée mais le candidat doit s'assurer que les compétences acquises lui permettent de présenter les épreuves.

Conseil : Pour une bonne préparation des épreuves, il est fortement conseillé d'effectuer **3 semaines minimum (soit 96h) auprès des moins de trois ans et 3 semaines minimum (soit 96h) en accueil collectif**.

Les périodes de stage (PFMP) peuvent être consécutives ou non et doivent être postérieures au **01 janvier 2021**.

Situation du candidat	Durée minimum	Répartition	Document à compléter
Candidat sans expérience professionnelle	14 semaines de stage ou 448h	- Au moins deux contextes professionnels complémentaires (liste ci-dessus) - la répartition horaire est laissée au choix du candidat (voir conseil ci-dessus). - une période doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans	Annexe 1
Candidat avec expérience professionnelle	14 semaines d'expérience professionnelle ou 448h	- Pour les candidats ayant uniquement une expérience professionnelle dans une structure collective (enfants de 3 à 6 ans), un stage supplémentaire doit obligatoirement être réalisé auprès d'enfants de moins de 3 ans . - <i>Pour les candidats n'ayant aucune expérience en milieu collectif (assistants maternels...), il est conseillé d'effectuer un stage dans ce domaine. (cf conseil ci-dessus)</i>	
Candidat de l'apprentissage (CFA non habilité au CCF ; MFR) et Candidat en contrat de professionnalisation		En cas de structures ne présentant pas tous les aspects de la formation (accueil des moins de trois ans et accueil collectif), le candidat devra effectuer un stage dans une autre structure (article R6223 et suivant du code du travail)	Annexe 2
Candidat avec dispenses d'épreuves professionnelles	5 semaines ou 160h par épreuve présentée	(détail page suivante)	Annexe 1
Candidats inscrits en forme progressive	14 semaines ou 448h	Pour la première inscription, un justificatif de stage ou d'expérience professionnelle est attendu (sans durée minimale exigée). Les 14 semaines devront être justifiées lors de l'inscription aux dernières épreuves.	Annexe 1 ou 2

Quels documents envoyer ?

Seuls les documents à télécharger sur le site de l'académie de Corse seront étudiés par la commission de vérification de conformité des durées de PFMP.

Tout autre document provenant de différents établissements de formation à distance ne sera pris en compte.

Chaque candidat doit :

- **repérer sa situation** dans le tableau (page 4) et noter le numéro de l'annexe correspondante
- **télécharger et imprimer** (en recto) l'annexe 1 et l'annexe 1 bis
- **compléter** uniquement les pages qui vous concernent

Attention : Il est impératif de conserver un double de l'attestation de stage ou d'expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans de l'épreuve EP1 avec les 2 fiches.

Comment compléter le dossier « Annexe » ?

Le candidat doit :

- **compléter** les tableaux récapitulatifs de l'ensemble des PFMP (stage et/ou expérience professionnelle)
 - **faire compléter**, par chaque structure, l'attestation fournie dans le dossier
 - **regrouper** l'ensemble des pièces justificatives demandées
- **envoyer** le dossier « Annexe » accompagné de toutes les pièces justificatives, au service académique des examens professionnels **avant le vendredi 19 avril 2024** à l'adresse suivante :

Mme PENOT-DESINI Josiane – DEC4
ACADEMIE DE CORSE
Division des examens et concours
BP 808 – Bd Pascal Rossini
20192 AJACCIO CEDEX 4

Complément d'information concernant les candidats bénéficiant de dispenses d'épreuves professionnelles.

Nombre d'épreuves professionnelles à passer	Nombre d'épreuves professionnelles dispensées	Durée minimum de PFMP et/ou d'expérience professionnelle à justifier
1	2	5 semaines soit 160 heures
2	1	10 semaines soit 320 heures

Complément d'information concernant les candidats inscrits en forme progressive

Première inscription en forme progressive sans EP1	Première inscription en forme progressive dont EP1	Dernière inscription en vue de l'obtention du diplôme
Stage ou expérience professionnelle sans minimum de durée à justifier	Stage ou expérience professionnelle auprès des enfants de moins de 3 ans sans <u>minimum</u> de durée à justifier	14 semaines soit 448h à justifier

Dispenses d'épreuves

Epreuves générales

(Arrêté du 23 juin 2014 modifié par Arrêté du 11 juin 2021)

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés des épreuves générales (EG1 : français/histoire-géo/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique et chimie, EG3 : éducation physique et sportive, EG4 : Prévention Santé Environnement).

* **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)

* **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)

* **BAC professionnel**

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés des **épreuves générales suivantes** (EG1 : Français/histoire-géo/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique et chimie, EG3 : éducation physique et sportive).

Ils ne sont pas dispensés de la PSE (prévention santé environnement).

* Du bac général ou du DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université

* Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP (**BP, BTS...**)

* Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Cas particulier des diplômes étrangers :

La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française** ou justifiant d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du CECRL (cadre européen commun pour les langues).

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques et physique – chimie et de l'unité d'éducation physique et sportive.

TITULAIRE DU DIPLOME	CAP Education Nationale maritime ou agricole	BEP Education Nationale, maritime ou agricole	BCP	Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau 4 de qualification dans le RNCP	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne*
Epreuves Dispensées du CAP						
<u>Français/histoire-géo/enseignement moral et civique</u>	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
<u>Maths et physique-chimie</u>	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Education physique et sportive	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
Prévention santé environnement	Dispense	Dispense	Dispense			

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Dispenses d'épreuves professionnelles

(Arrêté du 22 février 2017, modifié par arrêté du 29 mars 2019)

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS) <i>A partir de 2000</i>	Titre Assistant(e) de vie aux familles <i>A partir de 2003</i>	BEPA Services aux personnes <i>A partir de 2013</i>	CAP Services aux personnes et vente en espace rural <i>A partir de 2017</i>	BEP Accompagnement, soins et services à la personne <i>A partir de 2013</i>	Mention complémentaire Aide à domicile <i>A partir de 2000</i>
<u>Ministère responsable de la certification</u>	<u>Sports</u>	<u>Emploi</u>	<u>Agriculture et alimentation</u>	<u>Agriculture et alimentation</u>	<u>Education nationale et jeunesse</u>	<u>Education nationale et jeunesse</u>
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement (= réduction de la durée de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

Consignes :

- Chaque fiche peut être manuscrite ou imprimée
- Chaque fiche doit être rédigée sur un format A4 vertical (297 x 210)
- Chaque fiche ne doit pas dépasser une page (un recto uniquement)
- La police de caractère est au choix : elle doit être lisible et de taille 10 ou 12
- Chaque fiche doit comporter un en-tête (voir modèle ci-après)
- Cet en-tête peut être reproduit à l'identique sous la forme d'un tableau ou présenté différemment
- Chaque fiche doit présenter le contexte d'intervention et une description des activités (Pour plus d'information, voir le référentiel du CAP AEPE)

Attention :

Ne pas transmettre les 2 fiches au rectorat. Elles doivent être apportées le jour de l'épreuve concernée en 3 exemplaires.

En l'absence des fiches, la note zéro sera attribuée au candidat.

CAP AEPE SESSION 2024

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Nom de naissance : Nom usuel :	Prénom : Date de naissance :	Centre d'épreuve : Lycée Jour et heure de convocation :
---	---	--

CAP AEPE SESSION 2024

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

Nom de naissance : Nom usuel :	Prénom : Date de naissance :	Centre d'épreuve : Lycée Jour et heure de convocation :
---	---	--

Important :

Seuls les **assistants maternels** et les **gardes à domicile** (garde d'enfants de moins de 3 ans salarié d'un organisme de service à la personne ou d'un particulier) peuvent présenter **un projet d'accueil réel** :

Consignes :

- Le choix d'opter pour le projet d'accueil réel devra être fait dès **l'inscription** sur Internet (novembre) et ne pourra pas être modifié par la suite
- Le dossier présentant le projet d'accueil doit être rédigé sur un **format A4 vertical** et doit comporter **5 pages maximum** (sans compter la page de garde)
- La page de garde devra comporter :
 - o En haut : **Nom de naissance + Prénom** du candidat
 - o Au centre : le titre ; **Projet d'accueil réel**
 - o Au-dessous du titre ; une image (facultatif)
 - o En bas : **CAP AEPE : session juin 2024**
- **Le dossier avec le projet d'accueil réel (en 2 exemplaires) devra être envoyé au centre épreuve avant le **vendredi 19 avril 2024** :**

HAUTE CORSE

Mme CACCIAGUERRA Nathalie
S/c du Chef d'établissement du LP Fred Scamaroni
Cité technique de Montesorio – Rue du 4^{ème} DMM
20600 BASTIA

CORSE DU SUD

Mme OTTAVIANI Valérie
S/c du Chef d'établissement du LP Finosello
Av. Maréchal Lyautey BP 581
20189 AJACCIO CEDEX 2

Note : Ne pas transmettre de projet d'accueil réel au rectorat, se présenter le jour des épreuves avec un exemplaire.

Si le projet d'accueil réel n'est pas envoyé dans les délais, **le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et se verra attribuer la note zéro (qui n'est pas éliminatoire).**

Annexe 1 : Attestation des stages ou périodes de formation en milieu professionnel, ou expériences professionnelles (à photocopier si nécessaire)

Académie de Corse

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session

Nom :

Epouse :

Prénom : Date de naissance :

N° d'inscription :

Tableau à renseigner par le candidat et les employeurs ou responsables. Joindre les justificatifs (attestation, certificats de travail...).

Nom et adresse, cachet de l'établissement employeur, ou de la structure. Nom et signature du responsable	Type de structure accueillant des enfants (Cocher la case)	Age des enfants	Durée Jour, mois, année
	EAJE <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM <input type="checkbox"/> Accueil collectif de mineurs Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM <input type="checkbox"/> Accueil collectif de mineurs Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM <input type="checkbox"/> Accueil collectif de mineurs Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :
	EAJE <input type="checkbox"/> Etablissement d'accueil de jeunes enfants ACM <input type="checkbox"/> Accueil collectif de mineurs Ecole maternelle <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> Assistant maternel agréé Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans <input type="checkbox"/>		Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter les épreuves, et le diplôme ne lui sera pas délivré.

Cadre réservé au contrôle de conformité

Attestation conforme au règlement d'examen

Attestation non-conforme au règlement d'examen

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : Date de naissance :

Nom usuel : Prénom :

 Pour tous les candidats : Attestations de PFMP et/ou de l'expérience professionnelle (**Annexe 1**) **Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :** Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) **depuis au moins cinq ans** (certificats de travail, bulletins de paie...)**ET** Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé

l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense. **Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :** Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;**ET** Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et** Justificatifs **d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans** auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)**OU** Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance